

## Le Répertoire de vedettes-matière de Laval (huitième édition) : analyse critique

Volume 25, numéro 3, septembre 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054323ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054323ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

(1979). Le *Répertoire de vedettes-matière* de Laval (huitième édition) : analyse critique. *Documentation et bibliothèques*, 25(3), 151–156.  
<https://doi.org/10.7202/1054323ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1979

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

---

# chronique de la recherche

---

---

## Le Répertoire de vedettes-matière de Laval (huitième édition): analyse critique

---

### Introduction et mandat du Groupe de travail

Le *Répertoire de vedettes-matière* de l'Université Laval a été créé dans le but de répondre à des besoins locaux et internes, c'est-à-dire fournir un accès par sujets à la documentation dans les différentes bibliothèques de l'Université Laval. Il a cependant dépassé ce cadre institutionnel et est devenu peu à peu l'ouvrage de base d'un grand nombre de bibliothèques francophones dans le domaine de l'analyse documentaire.

Face à l'utilisation croissante de ce répertoire, le Comité des services techniques de l'ASTED a formé un Groupe de travail ayant pour mandat de soumettre une analyse critique de la huitième édition parue en 1976. Le groupe<sup>1</sup> se composait de personnes venant de bibliothèques de collège, gouvernementales, publiques et universitaires.

La présente analyse rappelle brièvement le contexte de développement du répertoire et regroupe, en les présentant par thèmes, des recommandations qui touchent autant le répertoire lui-même que les divers outils qui pourraient ou devraient l'accompagner.

### Histoire et cadre

Il y a près de vingt ans, la Bibliothèque de l'Université Laval commençait l'adaptation française des vedettes de la Library of Congress que l'on retrouve dans *Library of Congress Subject Headings (LCSH)*. Elle a de plus adapté certains termes de *Medical Subject Headings (Mesh)* et de *Catholic Subject Headings* de Kapsner.

C'est donc dans le contexte de *LCSH*, contexte particulièrement américain, que s'est développé et que continue de le faire au jour le jour le *Répertoire de vedettes-matière* de Laval. Le développement de ce répertoire est devenu peu à peu une réalisation collective. Qu'il suffise de rappeler que, dès 1969, l'Université de Montréal commençait à y participer en soumettant à la Bibliothèque de l'Université Laval la traduction des vedettes que nécessitait le traitement de sa collection. Puis en 1974, la Bibliothèque nationale du

---

1. Le Groupe de travail était formé de: Monique Arnoldi, Centrale des bibliothèques; Micheline Belleau, Bibliothèque du Collège de Maisonneuve; Maurice Felx, Bibliothèque de l'Université de Montréal; Nicole Larochelle, Bibliothèque nationale du Québec; Clément Lebel, Bibliothèque de la législature; Huguette Thibault, Bibliothèque de la Ville de Montréal. Maurice Felx a coordonné la rédaction de cette chronique.

Canada adoptait le *Répertoire de vedettes-matière* comme liste officielle et participait à son élaboration en fonction de ses besoins. C'est en 1976 qu'il devint, à l'intérieur du réseau TELECAT/UNICAT, la norme reconnue pour les vedettes-matière françaises. La même année, la Bibliothèque nationale du Québec, l'Université de Montréal et l'Université Laval s'entendaient sur un protocole de collaboration en vue de l'élaboration de ce répertoire.

Le répertoire est bâti à partir d'un vocabulaire contrôlé mais non figé. Il doit tenir compte de l'évolution de la langue, de même que des développements technologiques. Il a l'avantage d'être dynamique en offrant constamment de nouvelles vedettes construites lors du traitement de la documentation. Pour l'ensemble des sciences, la philosophie, la théologie, les techniques, bref, tout ce qui ne s'inscrit pas dans un contexte bien particulier, la Library of Congress offre un éventail de vedettes relativement satisfaisant. Mais, lorsqu'il s'agit de termes reliés à un contexte particulier, comme c'est le cas en éducation, en droit, en histoire, par exemple, le travail d'adaptation présente de grandes difficultés à qui cherche des champs de correspondance trop étroits.

## Commentaires et suggestions

### Accès au nom

Le répertoire de Laval, tout en se basant sur la liste *LCSH* quant à la façon de construire les vedettes, pourrait respecter davantage l'esprit de la langue française. L'accès, pour certaines vedettes, au niveau du nom plutôt que de l'adjectif serait déjà une amélioration considérable en ce sens. Ainsi,

ADIPEUX, TISSU	deviendrait	TISSU ADIPEUX
DIGESTIF, APPAREIL	"	APPAREIL DIGESTIF
NERVEUX, SYSTÈME	"	SYSTÈME NERVEUX
SULFURIQUE, ACIDE	"	ACIDE SULFURIQUE

Le souci de regroupement au terme spécifique (NERVEUX, SYSTÈME et NERFS; DIGESTIF, APPAREIL et DIGESTION, etc.) justifie-t-il toujours une telle pratique?

L'accès direct à l'adjectif, construction typiquement anglaise (Digestive organs, Sulphuric acid, etc.) devrait selon nous être évité le plus possible dans un répertoire de langue française.

### Uniformité de construction

Le manque d'uniformité de construction au niveau de certaines vedettes du même type est un autre point sur lequel s'est penché le Groupe de travail.

Ainsi, comment comprendre que des vedettes comme

POLITIQUE FISCALE  
POLITIQUE MONÉTAIRE

qui peuvent se subdiviser de façon «Indirecte» (i.e. qu'on peut faire suivre d'une subdivision géographique) côtoient d'autres vedettes du même type comme

POLITIQUE COMMERCIALE  
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

lesquelles ne s'emploient géographiquement qu'en subdivision aux noms des pays, régions, etc. et ne peuvent par conséquent être subdivisées de façon «Indirecte». On retrouve donc

POLITIQUE FISCALE — CANADA mais  
CANADA — POLITIQUE COMMERCIALE

Une ligne de conduite unique pour ce genre de vedettes devrait s'imposer.

Il en est ainsi dans la façon de traiter les affaires et les procès. Concernant les affaires, les vedettes sont construites selon l'inversion:

DREYFUS, AFFAIRE, 1894-1906  
SACCO ET VANZETTI, AFFAIRE

La note sous PROCÈS suggère le même type de construction «voir aussi aux noms des procès et affaires célèbres, p.e. LIÈGE, BELGIQUE, PROCÈS DE, 1962...»

Par contre, on retrouve

PROCÈS DE BURGOS, DÉC. 1970  
PROCÈS DE LIÈGE, 1962

L'emploi de la subdivision  
LÉGISLATION soulève une question qu'il  
nous apparaît important de poser.  
Comment expliquer les constructions

FINANCES PUBLIQUES — SUBDIV. DE LIEU — LÉGISLATION  
FINANCES LOCALES — LÉGISLATION — SUBDIV. DE LIEU

lorsque dans *l'Index anglais-français...* la  
subdivision LÉGISLATION est suivie de la  
mention «Directe»?

De telles divergences dans la  
construction de vedettes du même type  
sèment la confusion chez le catalogueur  
qui désire construire des vedettes par  
analogie. De plus, ces façons différentes  
de faire nous obligent souvent à établir  
des renvois qui pourraient être facilement  
évités si une uniformité de construction  
était rigoureusement respectée;  
l'utilisateur s'y retrouverait beaucoup plus  
facilement.

### Réseaux de renvois et notes explicatives

Quand l'uniformité s'avère difficile ou  
impossible, il y aurait lieu de compenser  
par des notes explicatives. Une étude  
comparative de vedettes modèles nous a  
permis de déceler certaines lacunes.

Nous avons examiné les vedettes  
suggérées pour les catégories de  
personnes: ENFANTS, ÉTUDIANTS et  
FEMMES; pour les animaux: POISSONS  
et BOVINS, ainsi que la vedette plus  
générale ANIMAUX qu'il convenait de  
vérifier après étude des deux  
précédentes. Enfin, nous avons étudié  
pour les pays et villes les vedettes  
FRANCE et PARIS ainsi que les  
subdivisions spécifiques aux pays et  
villes qui figurent dans *l'Index  
anglais-français...*

Voici quelques exemples qui  
nécessiteraient des clarifications.

Si on accepte que la vedette BOVINS  
serve de modèle pour le bétail, doit-on  
comprendre que la vedette POISSONS  
sert alors de modèle pour tous les autres  
animaux? Or cette vedette étant très peu  
développée, on pourrait soit la

développer davantage, soit la changer ou  
alors regrouper sous la vedette ANIMAUX  
toutes les subdivisions applicables aux  
animaux spécifiques lorsqu'il y a lieu.  
Dans ce cas, une note explicative sous  
ANIMAUX ou dans la liste des vedettes  
modèles serait souhaitable. On trouve  
déjà des notes sous certaines  
subdivisions de ANIMAUX, mais il en  
faudrait également une au début de la  
liste.

À l'examen des vedettes qui  
représentent les catégories de personnes,  
les différences qu'on note dans les  
subdivisions suscitent la même  
interrogation. Quel modèle choisir pour  
représenter un groupe donné de  
personnes? Il nous a semblé que la  
vedette ENFANTS est le modèle pour les  
groupes d'âge (personnes âgées,  
adolescents, etc.) mais cette distinction, à  
laquelle nous sommes arrivés par  
déduction, n'est signalée nulle part.

### Les subdivisions

PSYCHANALYSE  
PSYCHIATRIE  
PSYCHOTHÉRAPIE

qui ne se trouvent que sous la vedette  
ENFANTS nécessiteraient une note  
explicative. Il faudrait préciser si les  
termes employés en subdivision ne  
s'appliquent qu'aux enfants alors que  
pour les autres catégories de personnes  
on utilise les vedettes générales  
PSYCHANALYSE, PSYCHIATRIE et  
PSYCHOTHÉRAPIE.

Sous PSYCHANALYSE  
on retrouve va ENFANTS — PSYCHANALYSE  
et la subd. PSYCHOLOGIE aux  
groupes de personnes  
p.e. ÉCRIVAINS — PSYCHOLOGIE

Ceci confirmerait l'hypothèse que la  
subdivision PSYCHANALYSE est réservée  
aux groupes d'âge. Si ce n'est pas le  
cas, on devrait trouver

va la subdivision PSYCHANALYSE  
aux catégories de personnes

p.e. ENFANTS — PSYCHANALYSE  
FEMMES — PSYCHANALYSE

et la subdivision PSYCHOLOGIE aux groupes de personnes, etc.  
p.e. ÉCRIVAINS — PSYCHOLOGIE

Un éclaircissement serait également souhaitable en ce qui a trait aux subdivisions

ASSOCIATIONS  
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS  
SOCIÉTÉS, ETC.  
SOCIÉTÉS ET CLUBS

On trouve par exemple: ENFANTS — SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS (s'agit-il d'associations d'enfants ou d'associations qui s'occupent d'enfants?)

On trouve aussi ÉTUDIANTS — ASSOCIATIONS

Par contre, sous ASSOCIATIONS, le répertoire donne parmi les «voir aussi» la subdivision SOCIÉTÉS, ETC. aux sujets appropriés. Dans les subdivisions d'application générale, on retrouve également SOCIÉTÉS, ETC. sans restrictions de sujet. Alors pourquoi des subdivisions différentes aux catégories de personnes? S'il est nécessaire de les conserver toutes, une note explicative s'impose; cependant l'uniformité nous semblerait préférable. La subdivision d'application générale SOCIÉTÉS ET CLUBS ajoute encore à la confusion.

Le même problème se présente pour

ACTIVITÉ POLITIQUE (subdivision d'application générale)  
ÉTUDIANTS — ACTIVITÉ POLITIQUE  
Femmes — Activité politique  
voir  
FEMMES DANS LA POLITIQUE

Les vedettes modèles des pays et des villes posent peu de problèmes, sauf qu'il est difficile de déceler la nuance entre les subdivisions

et       DOMAINE  
DOMAINE PUBLIC

Les deux renvois

France — Propriété publique  
et France — Terres publiques  
sont tous les deux dirigés vers

## FRANCE — DOMAINE

La subdivision ÎLES employée sous la vedette modèle PARIS nous apparaît évidente pour cette ville qui en compte sur son territoire. Une note explicative indiquant s'il s'agit uniquement d'îles situées à l'intérieur d'une ville ou en périphérie éclairerait l'utilisateur.

Lorsqu'une vedette-matière est aussi employée comme subdivision, on devrait l'indiquer sous cette vedette. Par exemple, SANTÉ MENTALE se trouve dans la liste des subdivisions d'application générale, mais on ne l'indique pas sous SANTÉ MENTALE dans le répertoire.

Il est évident que l'on trouve souvent réponse à ces interrogations en consultant *LCSH* dont le répertoire de Laval est la traduction. Mais il serait souhaitable que le répertoire devienne autonome, c'est-à-dire qu'on puisse s'en servir comme source unique.

Notons en passant le trop grand nombre d'abréviations; le sens exact de certaines d'entre elles doit être deviné.

QUÉBEC (PROV.) — HISTOIRE —  
AUTONOMIE ET MOUV.  
INDÉPENDANT.

Il conviendrait que ces vedettes se trouvent écrites au moins une fois en entier.

## Contexte local

Même s'il est d'abord une traduction de *LCSH*, le répertoire se veut le plus international possible tout en respectant les régionalismes et en tenant compte des termes utilisés au Québec, particulièrement en ce qui concerne les institutions politiques et sociales. Or, sur ce point, nous avons relevé quelques exemples qui contredisent ce principe et qui démontrent que le répertoire ne tient pas suffisamment compte des réalités canadiennes et québécoises et qu'il est parfois trop près de la réalité américaine (i.e. celle des États-Unis). Mentionnons à titre d'exemples

Caisses populaires voir BANQUES COOPÉRATIVES  
Fédéralisme voir GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les termes rejetés traduiraient, selon nous, beaucoup mieux les réalités locales. Le fait que le répertoire contienne des vedettes dont la portée est restreinte à des événements (institutions, etc.) québécois ou canadiens n'empêche nullement les utilisateurs du répertoire de se référer à des vedettes plus générales pour les ouvrages portant sur des réalités internationales. C'est dans cette optique que le Groupe de travail souhaite voir le répertoire adopter aussi souvent que possible des vedettes liées étroitement au contexte dans lequel nous vivons, comme

#### SEMAINE DU PATRIMOINE

Dans la même perspective, citons l'exemple de l'emploi maintenu de la vedette double

#### UNIVERSITÉS ET COLLÈGES

où le regroupement des deux termes s'avère très juste dans le contexte des États-Unis, mais nous apparaît beaucoup moins adéquat pour le Québec où ces deux concepts traduisent des réalités bien distinctes. Le répertoire pourrait faire état de cette distinction d'une façon quelconque sans pour autant abandonner nécessairement le terme double utilisé présentement, mais avec application restreinte aux États-Unis et aux autres pays ayant un système similaire d'éducation.

Mentionnons enfin à ce chapitre le développement historique du Canada en général, du Québec, et des autres provinces en particulier, qui pourrait être beaucoup plus élaboré et faire référence à certains événements historiques locaux qu'on doit présentement, faute de mieux, insérer à l'intérieur de dates très générales, alors que pour l'histoire des États-Unis, le catalogueur, nous semble-t-il, est beaucoup mieux servi. Il serait en effet souhaitable de pouvoir retrouver dans le répertoire des vedettes traitant de faits historiques aussi importants que les deux crises de la conscription (1917 et 1942), la question des écoles du Manitoba (1890-1896), etc.

## En guise de conclusion

Nous n'oublions pas que nous vivons à l'ère de l'automatisation. Peut-être aurons-nous bientôt, dans chacune de nos bibliothèques, un terminal qui nous permettra l'accès direct à une liste automatisée de vedettes-matière? Sommes-nous en voie de relever le défi d'une liste automatisée? Nous le souhaitons tous ardemment. Cependant, nous savons pertinemment que le petit écran rêvé ne se retrouvera pas dans toutes les bibliothèques dès demain. Aussi, en terminant, le Groupe de travail formule quelques souhaits concernant certains services connexes.

### Imprimé ou microfiche? Imprimé et microfiche?

Le supplément au répertoire est maintenant disponible, mais sur microfiches seulement. Le Groupe de travail s'est demandé si le support choisi était effectivement la meilleure formule pour satisfaire la majorité des utilisateurs du répertoire. Aucune réponse définitive ne peut être apportée à cette question sans une enquête auprès de tous les utilisateurs, enquête pour laquelle il n'était pas mandaté. La question reste néanmoins posée. Chaque utilisateur aura sa propre réponse.

L'idéal serait évidemment de pouvoir compter sur un répertoire, des suppléments et des index (français/anglais et anglais/français) qui soient imprimés et aussi disponibles sur microfiches. Les utilisateurs auraient ainsi la possibilité de choisir ce qui convient à leurs goûts et à leurs budgets.

Les suppléments et les index imprimés pourraient être récapitulatifs et paraître fréquemment. Quant aux suppléments sur microfiches, l'on souhaite qu'ils soient distribués plus fréquemment.

### Indice de classification

Quel que soit le mode de diffusion (imprimé ou microfiche), il serait utile d'avoir la transcription de l'indice de

classification de la Library of Congress qui accompagne les vedettes de *LCSH*.

## Bulletin

Les nouvelles orientations de même que les nouvelles directives sur les vedettes-matière seraient mieux comprises, donc appliquées plus correctement, si elles étaient consignées dans un bulletin distribué périodiquement, comme le fait la Library of Congress par la voie de son *Cataloging Service Bulletin*.

Les membres du Groupe de travail sont nettement conscients de la somme de travail qu'a exigée la réalisation de cette huitième édition ainsi que sa révision quotidienne. D'ailleurs, nous comprenons que plusieurs modifications sont dues à des changements dans *LCSH*; pensons au cas de INFORMATION, TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DE L' — COMPTABILITÉ remplacé par COMPTABILITÉ — DONNÉES — TRAITEMENT. Même si certains changements ou explications ont pu être proposés pour les raisons déjà avancées, nous souhaitons un nombre minimal de changements à cause des implications sur le travail quotidien. À l'occasion, un renvoi nouveau pourrait suffire, au lieu de modifier la vedette, lorsque les termes ou les expressions sont suffisamment équivalents.

C'est dans un esprit positif que les commentaires et critiques soulignés dans cette chronique ont été exposés. Nous espérons qu'ils serviront à enrichir la prochaine édition du *Répertoire de vedettes-matière*, édition qui, on en conviendra, commence à présenter un certain intérêt tant il y a d'éléments nouveaux déjà impliqués.